

CIRCUIT du BOURBONNAIS

16 Avril 2010

Le Voxan Club de France organise une journée circuit le afin de permettre à ses adhérents et leurs amis de s'essayer avec leur moto aux joies du pilotage.

- **Objet de cette journée au circuit du Bourbonnais**

Le but est de se retrouver autour d'une journée piste, quelque soit votre niveau. Cela n'est pas un stage de pilotage ou une journée d'entraînements.

Nous prévoyons 4 séries selon vos aptitudes :

- Découverte piste (pour les seuls adhérents VCF),
- Débutants,
- Confirmés,
- Élites, (ces deux sessions pouvant être réunies en fonction des demandes).

Des pilotes expérimentés et renommés seront aussi là pour vous guider le cas échéant :

- Mig – Fabrice Miguet
- Bruno Destoop
- Davy Gambino
- Emmanuel Arnould
- Thierry et Didier SOL
- Maxence Sonilhac.

- **Droit aux inscriptions**

Le Voxan Club de France réserve le droit de s'inscrire prioritairement à ses adhérents en Voxan (ou autre marque de motos). Ne seront admises les personnes ne faisant pas partie du club que si toutes les sessions ne sont pas remplies.

Pour des questions d'organisation et de sécurité, nous limitons les inscriptions à 70 personnes.

L'accès à l'enceinte du circuit est ouvert à tous les membres souhaitant venir voir tourner les motos et passer la journée autour du club, dans ce cas, pensez à vous inscrire pour les repas.

- **Réglementation du circuit**

La circulation sur le circuit se fait obligatoirement dans le sens des aiguilles d'une montre. Les sessions de roulage ne dépassent pas 20 minutes, avec un maximum de 18 participants par session. Seuls sont autorisés à emprunter la piste, les véhicules homologués par le code de la route et ayant passé le contrôle technique.

Le port de bottes, gants, pantalons et blousons en cuir (idéalement zippables) est obligatoire ainsi qu'un casque intégral. La ceinture dorsale est vivement recommandée.

- **Contrôle technique**

Le contrôle technique sera ouvert de 8h00 à 9h00 le vendredi 16 Avril. Il est obligatoire avant de prendre la piste (voir le règlement pour les points surveillés). A vous de veillez à être conforme.

- **Les véhicules accompagnateurs ou du public**

En aucun cas ces véhicules seront autorisés à pénétrer à l'intérieur des stands.

Merci à toutes et tous de respecter les voies prévues (piétons, pompiers, motos inscrites, ...) sans nous obliger à faire la « police ».

- **Aucun remboursement d'engagement ne pourra être effectué en cas d'annulation dans les 3 semaines précédant la journée, soit à partir du 22 Mars 2010**

Les demandes d'inscription sont à retourner pour le 12 MARS 2010 au plus tard

VOXAN CLUB DE FRANCE

passionnement

ATTENTION : en raison de contraintes juridiques toujours plus lourdes, nous vous demandons de fournir la totalité des informations demandées, de signer chaque page du formulaire et de renvoyer le tout accompagné de votre règlement + une enveloppe timbrée
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITES

Voxan Club de France – Circuit du Bourbonnais - Demande d'inscription

Mes coordonnées

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone :
Email :
N° d'adhérent :

N° de permis, licence, CASM

(les mineurs ne sont pas autorisés à rouler sur le circuit) :

.....



Votre forfait

Séries	Mon expérience		VCF	Pas VCF
Elites	Roule régulièrement sur circuit ou licencié	<input type="checkbox"/>	75€	85€
Confirmés	Déjà tourné sur circuit ou conduite rapide (stage de pilotage,)	<input type="checkbox"/>	75€	85€
Débutants	Déjà ou jamais tourné sur circuit mais conduite cool	<input type="checkbox"/>	75€	85€
Découverte	Jamais tourné sur circuit et souhaite se faire plaisir sans prendre de risques	<input type="checkbox"/>	75€	NA

Le repas est compris dans le forfait piste, et sera pris tous ensemble chez un traiteur à 200m du circuit, nous vous proposons une paëla, accompagné d'un dessert maison, hors boisson (pas d'alcool lors de la journée piste). Pour tous les accompagnants le buffet est à 15 € par personnes pour le vendredi midi.

Tous les membres du VCF, y compris ceux ne souhaitant pas tourner sur le circuit, sont invités, si vous souhaitez passer la journée sur le circuit du Bourbonnais ou vous balader dans les environs, nous vous proposons aussi de vous joindre à nous pour le repas.

Donc, n'oubliez pas de vous inscrire dans la rubrique « Récapitulatif » même si vous ne souhaitez pas rouler sur le circuit en indiquant le nombre de personnes venant avec vous.



Ma machine

Marque : Modèle :
Cylindrée : cm³ Année : N° assurance RC obligatoire (*) :

(*) obligatoire ; Vous devez vous assurer auprès de votre assurance RC de la couverture sur circuit.

Si vous possédez une moto dédiée à la piste, Vous devez impérativement être licenciés afin d'être couvert par l'assurance de votre licence.

Nous vérifierons à l'entrée des stands le permis de conduire et la validité de votre assurance. Toute personne ne remplissant pas les conditions sera refusée.



Récapitulatif

Série choisie : € + repas de midi : ... x 15€ =€

J'envoie mon chèque de € à l'ordre du « VOXAN Club de France » avec toutes les feuilles signées et une enveloppe timbrée et libellée à mon adresse.

En signant la demande d'inscription, j'accepte le règlement sans réserve.

Adresse d'envoi :
Pascal NOEL
23 rue de l'épine
60690 ROTHOIS
06 19 17 66 05

Date et signature obligatoires :

Le règlement pour la journée circuit du 16 Avril organisée par le Voxan Club de France

1. La Manifestation

Il s'agit d'un rassemblement convivial et amical de motos ayant lieu sur le circuit du Bourbonnais le 16 Avril 2010, basé sur des démonstrations excluant toute notion de compétition ou classement. Dans cet esprit, tout chronométrage des participants est rigoureusement interdit.

En marge, cette manifestation comporte également diverses activités liées à la moto française.

L'accès des spectateurs à cette manifestation est gratuit mais sur invitations (portail d'accès au circuit fermé).

2. L'Organisateur

Le VOXAN Club de France (association loi de 1901) est l'organisateur de cette journée circuit.

Toutes les personnes présentes à la manifestation sont tenues de suivre les directives de l'organisateur pendant la manifestation. L'organisateur peut, à tout moment et sans justification, exclure un participant ou un spectateur dont l'attitude ne correspond pas à l'esprit de la manifestation ou dont la moto est jugée dangereuse, une telle décision étant sans appel.

L'organisateur s'autorise à appliquer toutes modifications à l'organisation de la manifestation, entre autre, écourter, voire annuler, tout ou partie des sessions sans que ceci puisse faire l'objet d'un remboursement total ou partiel.

3. Participants & Engagements

L'organisateur valide les demandes d'inscription dûment remplies. En cas de refus, le montant payé lors de la demande d'inscription est alors renvoyé sans délai au demandeur.

Le montant à payer correspond aux frais générés par l'organisation de la manifestation et exclut toute notion de bénéfice pour l'organisateur.

Les participants sont ceux qui reçoivent la confirmation de leur engagement qui devient ferme et non remboursable sauf en cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur. Les remboursements sont alors faits aux participants selon le prorata des sommes versées, déduction faite des frais déjà engagés par l'organisateur.

L'engagement est nominatif et non cessible. Toute modification non déclarée de la part du participant peut entraîner son exclusion. En particulier, pour des questions d'assurance, une personne non inscrite à la manifestation ne peut remplacer un participant.

Aucun remboursement d'engagement ne pourra être effectué en cas d'annulation dans les 3 semaines précédant la journée.

4. Séries selon expérience

Dans un souci de sécurité, le circuit est ouvert par sessions de 20 minutes environ, en appliquant une répartition en fonction du niveau de pilotage des participants.

L'organisateur place les participants dans les différentes séries selon les informations demandées au bulletin d'inscription.

En dépit de cette répartition, si tous les participants d'une même série n'ont pas la même expérience. Les participants doivent tenir compte de cette différence.

Si à l'issue d'une série, un participant souhaite changer de série, il devra obtenir l'accord préalable de l'organisateur.

Les passagers sont interdits sur les motos et un seul passager.

5. Equipement vestimentaire obligatoire

Tous les pilotes sont équipés de bottes en cuir, gants en cuir, blouson et pantalon (idéalement ensemble) ou combinaison de cuir, casque intégral homologué.

La protection dorsale est vivement conseillée.

6. Contrôle administratif

Les participants se présentent dès leur arrivée au contrôle administratif afin de vérifier leur engagement.

Ils doivent présenter un permis de conduire ou une licence fédérale valide et conforme à la machine engagée ainsi qu'une attestation d'assurance RC valide sur circuit.

Date et signature obligatoires :

7. Contrôle technique

A l'issue du contrôle administratif, l'organisateur vérifie l'état technique des machines et peut, le cas échéant, refuser temporairement ou définitivement un véhicule dont l'état nuirait à la sécurité de tous.

Les machines sont présentées, tous points ci-dessous effectués et visibles par l'organisateur :

- absence totale de fuite (huile, liquides de frein ou de refroidissement, etc. ...)
- pneumatiques en bon état
- freins fonctionnels (attention à l'usure des plaquettes pendant le week-end)
- retour de la commande d'accélérateur sans point dur
- rétroviseurs déposés, phare, feu arrière, clignotants déposés ou scotchés
- béquilles déposées ou bonne tenue en position "repos"

Aucune réclamation n'est admissible à ce niveau. Les machines non conformes ne seront pas autorisées à entrer sur la piste.

8. Bruit

A l'heure actuelle le circuit du Bourbonnais n'est pas contraint à des limites de bruits autres que celles en vigueur en compétition (102 Db). Toutefois il est possible que d'ici la manifestation, le circuit soit contraint à abaisser cette limite de bruit. Nous en serons avertis en temps suffisant.

9. Accès à la piste

L'accès à la piste est prévu de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 18H00.

L'organisateur ouvre la prégrille 10 minutes avant le début de chaque session, suivant les horaires fournis au cours du contrôle administratif et ceci uniquement après :

- le briefing obligatoire pour tous les participants,
- la mise en place des commissaires et de l'équipe médicale.

La prégrille est réservée aux participants et machines ayant passé positivement les contrôles initiaux.

Les machines préalablement admises mais dont l'état se serait dégradé en regard de la sécurité sont refoulées et doivent repasser au contrôle technique.

10. Assurances

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux biens des participants, de leurs accompagnateurs, des spectateurs ou de toutes autres personnes présentes dans l'enceinte du circuit et ce, pour la durée de la manifestation.

Les participants, les prestataires, doivent être couverts par une responsabilité civile pour tous dommages corporels et matériels qu'ils pourraient causer à des tiers, à eux-mêmes ou aux infrastructures du circuit (barrières, glissières, grillages, sanitaires, etc.).

11. Règlement

Le règlement peut être soumis à modifications sans préavis.

La signature de la demande d'inscription implique l'entière acceptation de ce règlement.

En conséquence, le non-respect de celui-ci peut entraîner l'exclusion de la machine et/ou du participant, sans remboursement total ou partiel des frais d'engagement, l'organisateur étant seul juge de ses décisions qui sont sans appel.

Date et signature obligatoires, précédées de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation sans réserve » :